

La République du Centre, 21 janvier 2013

ÉTAT ■ « Non, les départements ne sont pas menacés »

Les réformes concernant les élections cantonales ne signeraient en rien « l'arrêt de mort » des départements. « La principale des réformes engagées consiste à instaurer la parité entre hommes et femmes, conformément à la Constitution », souligne Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret qui « suit l'intégralité des débats sur les élections départementales ». Et de préciser : « La parité est déjà mise en œuvre dans toutes les communes de plus de 3.500 habitants où il y a aujourd'hui au sein des conseils municipaux autant d'homme que de femmes. » ■